

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RUFFIEUX**
Département de la Savoie

Arrondissement de Chambéry
SEANCE DU 05 JUIN 2026

République Française

DCM 2026-035

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 073-217302181-20260605-DCM05062026_035-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	15
Conseillers présents :	12
Conseiller absent :	03
Procuration :	00
Votants :	12

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Xavier FEUGA, Ghislain FIORA, Christian GRUFFAT, Emilie GUILLORY, Véronique MAURICE-RÉMONDAT, Pierre Yves PASQUALI, Maria PILLOUD, Thomas RÉMY et Patrick SALA.

Absent excusé : Claire DELON, Adeline HEYMANN et Clément PONÇON.

Secrétaire de séance : Xavier FEUGA

Élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral N°PREF-DCL-BIE-2026-24 pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Considérant qu'il convient que le Conseil municipal se réunisse le 5 juin 2026 pour élire les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales ;

Considérant que le nombre de délégués titulaires et suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal, à savoir quinze conseillers, il convient donc d'élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au scrutin secret majoritaire à deux tours ;

Considérant que le quorum est atteint ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de :

M. PASQUALI Pierre Yves
M. FEUGA Xavier
Mme ABRY Madeline
M. RÉMY Thomas

La présidence du bureau est assurée par ses soins.



Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 073-217302181-20260605-DCM05062026_035-DE



b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

M. PASQUALI Pierre Yves

Mme. PILLOUD Maria

Mme. ABRY Madeline

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 07

Ont obtenu :

- M. PASQUALI Pierre Yves : 12 voix
- Mme. PILLOUD Maria : 12 voix
- Mme. ABRY Madeline : 12 voix

M. PASQUALI Pierre Yves, Mme PILLOUD Maria et Mme ABRY Madeline ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier FEUGA

Le Maire,

